

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

Le dix avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 2 avril 2019

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mme CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, Mme POTIRON Anne, M. THOMAS David, Mmes GONCALVES Karine, DESVERRONNIERES Catéléna, SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etaient Excusés : Mme RENAUDINEAU Perrine, M. PASQUIER Jean-Charles

Etaient Absents : Mme TAUGERON Anne-Marie, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : M. BARTEAU Patrice

Plusieurs sujets sont ajoutés à l'ordre du jour : illuminations de Noël, reprise de tombes au cimetière, implantation de poste électriques

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2019

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2019 avec remise des documents détaillés.

Ceux-ci sont équilibrés en dépenses et recettes de chaque section comme suit :

- **Budget locatifs** :
 - o Fonctionnement : 86 358,54 €
 - o Investissement : 36 671,43 €
- **Budget commerce de proximité** :
 - o Fonctionnement : 28 995,38 €
 - o Investissement : 24 200,22 €
- **Budget panneaux photovoltaïques** :
 - o Fonctionnement : 102 461,17 €
 - o Investissement : 9 158,50 €
- **Budget lotissement** :
 - o Fonctionnement : 154 027,16 €
 - o Investissement : 44 801,50 €
- **Budget assainissement** :
 - o Fonctionnement : 191 828,21 €
 - o Investissement : 174 134,15 €
- **Budget principal de la commune** :
 - o Fonctionnement : 1 754 434,48 €
 - o Investissement : 3 064 326,58 €

Les budgets primitifs 2019 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Il sera procédé au remboursement des avances d'un montant de 20 278.78 € du budget commerce de proximité au budget principal de la commune au cours de l'exercice 2019.

A l'occasion de la clôture du budget lotissement le reliquat sera également reversé au budget principal de la commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire donne lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition de 2019.

Le conseil municipal, par 14 voix pour le maintien des taux de 2018 et 1 voix contre, décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes « ménages » pour 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation	: 10.13 %
Taxe Foncière (Bâti)	: 5.19 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 16.62 %

SUBVENTION COMITE DES FETES DE PAULX

Monsieur le Maire fait part des projets du tout nouveau comité des fêtes de Paulx pour 2019. Cette association contribue à l'animation de la commune.

Le conseil lui accorde une subvention de 500 € (par 12 voix et 3 voix pour 1 000 €).

RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Monsieur le Maire évoque le bilan des interventions réalisées sur la commune en 2018 dans le cadre du plan d'action collectif volontaire régional de lutte contre le frelon asiatique.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, POLLENIZ est la nouvelle entité issue de la fusion des FDGDON et de la FREDON Pays de la Loire. Pour assurer la continuité du Plan d'action, une nouvelle convention a été rédigée. Cette dernière est prise pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Pour rappel la commune s'engage à verser une avance de 600 €. La mairie prend en charge 75 % TTC des interventions (à déduire de l'avance) et le demandeur paie le solde.

Il est décidé de renouveler la campagne contre le frelon asiatique et de passer convention avec la nouvelle entité juridique POLLENIZ.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Pour les illuminations de Noël, la commune avait retenu le principe de la location et de la mise en œuvre des équipements par des entreprises spécialisées.

Le conseil décide de retenir les propositions qui suivent pour Noël 2019 :

- SARL ADICO (44130 Fay de Bretagne) – location du matériel : 2511 € HT
- SAGE Electricité (44270 Machecoul-Saint-Même) – mise en œuvre du matériel et raccordements : 2 685 € HT avec 344 € HT en option pour coffret de raccordement

REPRISES DE TOMBES AU CIMETIERE (2^e tranche)

Faisant suite à la réunion de conseil du 26 mars 2019, Monsieur le Maire rappelle que la commune procède à la reprise des tombes au cimetière.

Pour la seconde tranche, il présente les devis des entreprises consultées.

Le conseil retient les offres suivantes :

- Groupe ELABOR (21380 MESSIGNY ET VANTOUX) : 12 528.72 € TTC (interventions sur tombes simples, interventions tombes mobilier funéraire important, enlèvement des gravats et déchets divers, forfait intervention sur tombes difficiles d'accès, assistance et conseils en gestion).
- SAS GUITTENY (SAINT JEAN DE BOISEAU) : 2 396 € TTC (fourniture d'une case de caveau provisoire, fourniture et pose de 6 cavurnes).

IMPLANTATION DE 2 POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Dans le cadre du renouvellement du réseau électrique souterrain Enedis, il est prévu d'implanter 2 postes de transformation sur le domaine public communal de Paulx aux lieux-dits « Le Chiron » et « L'Iliaire ».

Le conseil émet un avis favorable au projet d'implantation proposé par le cabinet Atlantique Etudes pour le compte d'Enedis.

QUESTIONS DIVERSES

- Questionnaire « élus » dans le cadre du conseil de développement
- Elections européennes le 26 mai
- Prochain conseil municipal le mardi 21 mai 2019 (sous réserve)
- Isolation du plafond du local stockage du Basket et panneaux intérieurs pour les jeunes
- Collectif du Falleron : rencontre de la DDTM le 15 avril 2019